



Centre Polyvalent de Formation Professionnelle

Centre de Formation en Travail Social

## PROGRAMME DE FORMATION – *présentielle-en Alternance* BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

### Spécialité «Animateur» Mention «Animation sociale»

---

#### 1 Public visé par la formation et prérequis

Ce diplôme s'adresse à différents publics :

- Des personnes ayant le souhait de réinvestir une démarche
- Des personnes en reconversion professionnelle et des jeunes attirés par ce secteur d'activité, où ils trouvent une dimension humaine d'aide et d'accompagnement de proximité
- Des personnes en poursuite d'études (carrières sanitaires et sociales...)
  - Cette formation est ouverte aux professionnels de l'animation en poste, dans le cadre (d'un CIF : congé individuel de formation, d'un contrat de professionnalisation, d'une prise en charge de l'employeur (plan de formation), d'un contrat d'apprentissage.

#### Prérequis et Conditions d'accès à la formation

Etre titulaire du Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou AFPS ou PSE1/2 ou AFGSU ou STT

Justifier d'une expérience d'animateur professionnel ou non professionnel auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures (1 mois ½) au moyen d'attestation d'expérience en qualité d'animateur délivrée par la ou les structures d'accueil

Ou bien

Etre dispensé de la justification de l'expérience professionnelle ou non professionnelle en étant titulaire d'une des qualifications suivantes :

- ▶ BAPAAT ; BPJEPS ; BAFA ; BAFD ; Certificat de Qualification Professionnelle CQP « animateur périscolaire » ; « animateur de loisirs sportifs »
- ▶ Baccalauréat professionnel « Service de Proximité et Vie Locale » ou « Accompagnement Soins et Services à la Personne » ; Baccalauréat professionnel délivré par le ministère de l'agriculture ou « agricole (toute option) »
- ▶ Brevet d'Études Professionnelles « accompagnement soins et services à la personne » ; « Carrières sanitaires et sociales » ; « Services aux personnes » ; Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance,
- ▶ Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale ; Diplôme Professionnel d'Aide-Soignant ; Diplôme d'Aide Médico Psychologique ; Diplôme d'État de Moniteur Éducateur ; Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social ; Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture ; Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

---

**Siège Social :** Centre Polyvalent de Formation Professionnelle LA ROUATIÈRE - 1165, route du Pastel 11400 SOUILHANELS

**Tél:** 04 68 60 03 61 **Fax:** 04 68 60 08 33 **Courriel :** [larouatiere@larouatiere.com](mailto:larouatiere@larouatiere.com)

**Site Perpignan:** 1, rue Charles Percier 66000 PERPIGNAN - **Tél:** 04 68 51 15 29

**N° SIRET :** 775832025 00016 - **N° Déclaration Formation :** 91 11 00164 11

**Site internet:** [www.larouatiere.com](http://www.larouatiere.com)

► Titre professionnel agent de médiation, information, services ; Titre professionnel technicien médiation services

- Être à la recherche d'une structure permettant de réaliser la formation en entreprise (alternance)
- Avoir plus de 18 ans

Les inscriptions se font au secrétariat du Pôle de la Rouatière. Téléchargement du dossier sur internet : [www.larouatiere.com](http://www.larouatiere.com)

- ✓ Modalités de sélection

Examen des dossiers d'inscription (parcours professionnel décrivant *les missions confiées, les capacités acquises et les activités menées en tant que professionnel ou bénévole dans le domaine de l'animation*)

Réunion d'information collective

Une épreuve écrite Durée 2h00 : texte sur l'actualité sociale il s'agit de montrer des compétences rédactionnelles autour d'une analyse de cas)

Entretien Oral (20 minutes) : Entretien de motivation

- ✓ Déroulement des sessions

Une session par an de novembre à novembre

## 2 Objectifs de la formation :

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport Spécialité « animateur »  
Mention « Animation sociale » est un diplôme délivré de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et de la vie associative homologué de niveau IV (Registre national des Certifications Professionnelles)

Former des professionnels de l'animation à :

- Soutenir l'émergence de projets à caractère collectif ou individuel.
- Être responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel
- Assurer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- Concevoir et conduire dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires des projets et des prestations d'animation sociale.
- Faciliter l'autonomie des personnes en prenant en compte la dynamique propre à chaque groupe et/ou chaque individu.

## 3 Contenu de la formation

Contenus pédagogiques :

### **UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE**

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

Adapter sa communication aux différents publics

Produire des écrits professionnels

Promouvoir les projets et actions de la structure

Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

Repérer les attentes et les besoins de différents publics

Choisir les démarches adaptées en fonctions des publics

Garantir l'intégrité physique et morale des publics

Contribuer au fonctionnement d'une structure  
Situer la structure dans les différents types d'environnement  
Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté  
Choisir les démarches adaptées en fonctions des publics

### **UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE**

Concevoir un projet d'animation  
Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction de la structure, de ses ressources et du public accueilli  
Définir les objectifs et modalités d'évaluation  
Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet  
Conduire un projet d'animation  
Planifier les étapes de réalisation  
Animer en équipe dans le cadre du projet  
Procéder aux régulations nécessaires  
Utiliser les outils d'évaluation adaptés  
Identifier les perspectives d'évolution

### **UC3 : CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION SOCIALE**

Organiser, gérer et évaluer les activités  
Déterminer les objectifs et les modalités d'organisation de son action d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire  
Intervenir en lien avec une équipe pluridisciplinaire dans le cadre du projet défini par l'organisateur  
Evaluer son action d'animation  
Concevoir des démarches pédagogiques adaptées aux publics et aux contextes de l'animation sociale  
Maintien de l'autonomie, co-construction et la relation sociale  
Accueillir les publics  
Identifier et prendre en compte de l'ensemble des caractéristiques du public et les attentes des personnes visées par l'action d'animation sociale  
Organiser l'espace et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie et le respect des différents rythmes de vie de chaque personne  
Concevoir et mettre en œuvre des situations favorisant la mise en œuvre des situations favorisant la mise en relation des personnes et des groupes

### **UC4 : MOBILISER LES DEMARCHES D'EDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION SOCIALE**

Situer son activité d'animation sociale dans un territoire  
Prendre en compte le projet de la structure, les ressources et les contraintes de l'environnement local dans un cadre réglementaire  
Favoriser les relations avec l'environnement et l'interaction des publics avec celui-ci  
Prendre en compte les intervenants Professionnels ou bénévoles dans la continuité et dans l'évaluation de son activité d'animation sociale  
Adapter les outils et techniques en particulier l'utilisation du numérique en respectant le sécurité physique et affective des publics et tiers

### **Accompagnement des dossiers DC1 e DC2 et DC3, DC4**

GAP

Guidance

#### **4 Durée de la Formation et modalités d'organisation :**

La formation se déroule sur une période de 12 mois.

Formation en alternance avec l'entreprise : 1715 h soit 245 jours

Session : du 18 novembre 2019 au 25 novembre 2020

Déroulement de la formation 980h (soit 140 jours) en entreprise et 735h en centre (soit 105 jours)

Les horaires sont 9h00/12h30 13h30-17h

Lieux : Théorie au centre polyvalent CFPF La ROUATIÈRE

Pratique (stage)/ Entreprises : Entreprises et structures concernées : Les activités d'un animateur BPJEPS Animation Sociale s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales, établissements hospitaliers, EHPAD) ou du secteur associatif (centres sociaux, associations de quartier, MJC...)

Session de 8 stagiaires

Elle est organisée en Certificats de compétences professionnelles (en continu, en modules selon les prérequis).

#### **5 Moyens et projet pédagogique**

##### **Méthodes pédagogiques, techniques et encadrement**

La pédagogie mise en œuvre peut à la fois être didactique lors de cours magistraux, mais également favoriser la coopération en travaux de groupes afin de favoriser l'élaboration individuelle de la posture professionnelle de chaque stagiaire, également à visée de développement du travail en équipe. Des exercices pratiques à visée pédagogique d'apprentissage et d'organisation de la réflexion sont proposés tout au long de la formation, notamment dans les groupes d'analyse des pratiques professionnelles. Différentes productions écrites sont réalisées, à part égale la production orale est recherchée. Constamment, les mises en situations pratiques favorisent une pédagogie de l'apprentissage en faisant, tout en mobilisant les étayages théoriques transmis. **ALTERNANCE**

Techniquement, l'organisme de formation dispose de :

- salles de cours équipées d'outils multimédias (TV, vidéo projecteurs, lecteurs DVD et CD, rétro projecteurs, sono, ordinateurs portables, caméscopes, appareils photo).
- d'une salle informatique de 20 ordinateurs reliés à Internet,
- d'un pôle technique pour les formations dans les métiers du service et de l'accompagnement constitué d'une cuisine pédagogique, d'un espace soins aux personnes en situation de dépendance, d'une salle pour l'entretien du linge et l'hygiène des locaux et d'une salle de puériculture et soins aux jeunes enfants
- d'un Centre de Ressources Documentaires avec 3 documentalistes, un fond documentaire recensant environ 20000 notices, plus de 3000 livres, 27 abonnements, revues du secteur de la santé et du social, un logiciel documentaire consultable en ligne ; 8 ordinateurs connectés à Internet, imprimante couleur, site dédié avec annuaire, pages d'aide et de soutien. Une salle de projection et 200 documentaires vidéo.

L'encadrement est assuré par des formatrices et formateurs titulaires des diplômes exigés par le Code de l'action sociale et des familles et complété par des vacataires, prestataires, professionnel-le-s expert-e-s dans des domaines spécifiques.

#### **6 Qualité de l'équipe pédagogique**

Un coordinateur dédié à la filière garant du déroulé pédagogique. Il assure l'animation pédagogique et participe aux instances de certification. Une équipe de formateurs constituée de permanents et de professionnels assurent l'ensemble des domaines de formation.

Tous les intervenants sont titulaires à minima d'un diplôme d'état en travail social ou d'un diplôme d'état de la santé, et de diplômes universitaires (DEA sociologie, CAFERUIS, psychologue, BPJEPS AS, DE Médiation familiale, DUFRES – Diplôme Universitaire Formatrice Responsable d'actions de Formation DU Droit et Religions, Doctorante en Droit {Histoire du Droit et des Institutions},-D.E.A (Droit)....

Un formateur référent et un tuteur en milieu professionnel permettent un accompagnement personnalisé du stagiaire.

Rencontres entre tuteur de terrain et tuteur de formation et stagiaires.

Des réunions et bilans intermédiaires en cours de formation sont réalisés.

Evaluations formatives et sommatives.

## **7 Suivi et évaluation de la formation :**

L'obtention partielle ou l'obtention intégrale du BREVET PROFESSIONNEL est validée par le certificateur : DRJSCS

**La certification du BPJEPS Animation Sociale comprendra :**

### **Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et 2**

► La production d'un document écrit explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités d'animation sociale Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes dont une présentation orale par le candidat d'une durée de 20 minutes permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

### **Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC3 et 4**

► La production d'un document (d'une vingtaine de pages) présentant son cycle d'animation intégré dans un projet. Ce projet est mis en œuvre dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités d'animations sociales et prenant en compte les démarches d'éducation populaire dans le champ de l'animation sociale.

► Une mise en situation professionnelle, le candidat conduit une séance d'animation en lien avec le projet d'animation auprès d'un groupe dans sa structure d'alternance professionnelle d'une durée comprise entre 45 et 60 minutes.

### **Calendrier des épreuves**

#### **Modalités de certification de l'épreuve**

Les commissions sont composées de sous-commissions d'évaluation, ces dernières sont constituées de deux personnes, soit :

- D'un(e) formateur(trice) ou professionnel(le) + un(e) autre professionnel(le)
- D'un(e) formateur(trice) ou professionnel(le) + un(e) expert(e)

Elles disposent **d'une grille d'évaluation par UC** pour évaluer la prestation du/de la candidat(e).


Les commissions de l'épreuve sont en possession de l'avis circonstancié du tuteur et/ou de tout autre Élément que l'organisme de formation peut apporter pour accompagner la prise de décision.

Une **appréciation globale obligatoire est demandée à la commission** d'évaluation pour infirmer où Confirmer la validation de l'UC :

Aucun résultat n'est transmis à l'issu des épreuves. **Les résultats sont transmis aux candidats individuellement dans les huit jours ouvrés suivant l'épreuve.**

**En cas d'insuffisance** à une épreuve certificative et **de non validation d'une UC :**

La commission motive sa décision en précisant les manques et les besoins de l'épreuve, le type de remédiation attendu. L'appréciation est transmise au candidat. Dans ce cas, une épreuve de rattrapage est proposée au stagiaire.

 ***Il est à noter qu'un candidat ne peut bénéficier de l'épreuve de rattrapage que dans la mesure où il a participé à la première épreuve.***

Rattrapage : Un document de rattrapage sera transmis courant avril 202. et l'entretien aura lieu 23 et 24 novembre 202..

## **8 Dispositif d'individualisation du parcours**

Plusieurs parcours sont possibles en fonction des prérequis

✓ **Parcours Complet (pas de niveau d'étude)**

Formation en alternance avec l'entreprise : 1715 h soit 245 jours

Déroulement de la formation 980h (soit 140 jours) en entreprise et 735h en centre (soit 105 jours)

✓ **Parcours partiel (avec un niveau d'étude certifié de niveau IV :**

**Dispenses de l'UC1/ UC2 :**

- Du MINISTÈRE chargé de la jeunesse et des sports Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Du MINISTÈRE chargé de l'éducation nationale Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale, ASSP accompagnement aux soins et services à la personne
- Du MINISTÈRE chargé des affaires sociales, Diplôme d'Etat Moniteur éducateur ou TISF

(Technicienne d'interventions familiales)

## **9 Accessibilité VAE et apprentissage**

✓ **L'accessibilité par la voie de l'apprentissage est possible.**

Nous sommes une unité de formation UFA du CFA sanitaire et social de Montpellier, contacts :

CFA Sanitaire & Social [contact@cfa-sanitaire-social.com](mailto:contact@cfa-sanitaire-social.com) Web : <http://cfa-sanitaire-social.com>

Adresse : 240, Rue du Mas de Prunet, 34070 Montpellier • Téléphone: 04 67 69 04 36

VAE :

### **ETAPE 1 : RECEVABILITE DE LA DEMANDE**

#### **1) Conditions de recevabilité**

La durée minimum d'activités requise est

- d'un an,
- exercée de façon continue ou non,
- en rapport direct avec le diplôme demandé

Cette durée est calculée sur un nombre d'heures correspondant à la durée annuelle de travail effectif à temps complet (actuellement 1607 heures).

#### **2) Le dossier de recevabilité**

L'arrêté du 29 novembre 2017 fixant le nouveau modèle du formulaire de recevabilité et sa notice a été publié au JO

(Journal Officiel) du 1er février 2018, en application du décret du 4 juillet 2017.

Le formulaire de recevabilité CERFA n°12818\*02

[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_12818.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_12818.do).

La notice est accessible ici :

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=52160&cerfaFormulaire=1>

Ils sont également en ligne sur le site <http://sports.gouv.fr/emplois>

### **3) Instruction de la demande de recevabilité**

Le directeur régional de la DRJSCS accuse réception de

La décision de recevabilité est fondée sur deux critères : la durée effective d'activité par rapport à la durée requise et le rapport direct des activités déclarées par le candidat avec les activités du référentiel du diplôme.

Le directeur régional de la DRJSCS vous notifie sa décision dans un délai de deux mois à compter de la date d'envoi de l'accusé de réception.

DRJSCS Occitanie – **Site de Montpellier**

3 avenue Charles Flahaut

34094 **MONTPELLIER** CEDEX 5

### **Le dossier de validation**

Vous avez obtenu la recevabilité. Vous devez constituer le dossier de validation (partie II)

Ce deuxième dossier doit permettre au jury d'évaluer les connaissances, aptitudes et compétences que vous avez acquises dans votre expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole

Pour télécharger le dossier partie 2 : <http://occitanie.drjscs.gouv.fr/spip.php?article198>

### **L'accompagnement du livret 2 : Durée minimum 24 heures**

- **une évaluation diagnostic est proposé au stagiaire en début de parcours pour déterminer le nombre d'heures d'accompagnement afin d'élaborer un parcours personnalisé qui répondrait aux mieux aux besoins du stagiaire.**

**V.1.4 Programme de formation BPJEPS 08.04.20**